

Programme de la Formation

RE 2020 : Label E+C-, BBC, BEPOS, bâtiments passifs - savoir répondre aux exigences de performance énergétique de la future RE 2020

2 jours soit 14 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : RE 2020 : Label E+C-, BBC, BEPOS, bâtiments passifs, savoir répondre aux exigences de performance énergétique de la future RE 2020

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : jeudi 3 décembre 2020 au vendredi 4 décembre 2020

Lieu : La Maison des Associations - 6, cours des Alliés 35000 Rennes

CONTEXTE GÉNÉRAL

Les contraintes réglementaires, écologiques et les attentes fortes des usagers et financeurs obligent les maîtres d'ouvrage à intégrer les objectifs de performance énergétique dans leurs projets, souvent de manière contractuelle.

Pour s'assurer de l'atteinte de ces objectifs, il est nécessaire, que les concepteurs prennent en compte les principaux retours d'expérience qualitatifs et quantitatifs issus de bâtiments performants livrés depuis plusieurs années.

PRISE EN CHARGE

Le Gep'atlantique est référencé **Datadock** et ces actions de formation peuvent faire l'objet d'une demande de financement auprès de votre OPCO et du FIF PL.

Toute demande de prise en charge doit être saisie en ligne avant le début de la formation.

Les formations ne donnent pas lieu à une certification et ne font pas l'objet à ce jour d'une possibilité de financement CPF.

Nous pouvons vous aider à construire votre plan de formation annuel et restons à votre disposition pour tout renseignement concernant le financement de la formation (07 64 07 34 41).

PUBLIC CIBLE

Architectes et leurs collaborateurs, acteurs du cadre de vie.

PRÉREQUIS

Aucun

Module

RE 2020 : Label E+C-, BBC, BEPOS, bâtiments passifs, savoir répondre aux exigences de performance énergétique de la future RE 2020

2 jours soit 14 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : jeudi 3 décembre 2020 au vendredi 4 décembre 2020, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : La Maison des Associations - 6, cours des Alliés 35000 Rennes

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Comprendre le contexte de réduction des émissions de carbone en France
- Identifier les différents postes de consommation énergétique et leurs ordres de grandeurs
- Choisir les différents outils de calculs.
- Connaître les fondamentaux de la RT 2012
- Connaître les exigences du label E+C qui préfigure la future réglementation RE2020.
- Déterminer l'impact de différents facteurs sur l'ACV du bâtiment (systèmes constructifs, énergie, matériaux...)
- Quantifier les impacts de différentes variables d'influence sur la performance (usages, malfaçons, calculs...)
- Choisir les différents outils de calculs permettant de définir la performance énergétique d'un bâtiment en fonction des objectifs.
- Connaître les différents outils de mesure de la performance énergétique en fonction des postes de consommation
- Identifier les différentes pathologies générant des problèmes de performance énergétique
- Quantifier les impacts de différentes variables d'influence sur la performance

FORMATEUR(S)

LOUIS Jonathan - ingénieur énergétique

OUTILS PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur de nombreux retours d'expérience concernant aussi bien la maison individuelle que des marchés plus conséquents.

PROGRAMME

Définir la performance énergétique

- Les postes de consommations des bâtiments et leurs ordres de grandeur :
 - Usages réglementés (Chauffage ventilation éclairage climatisation ECS auxiliaires)
 - Autres usages spécifiques (cuisson, bureautique, lavage, serveurs, ...)
- Les différences entre besoin, consommation conventionnelle, performance intrinsèque, performance réelle. Les avantages et limites des outils de calculs de consommation (STD, calcul RT...)

RT 2012 et future RE 2020

- Connaître les fondamentaux de la RT2012
- Identifier les points clefs de l'ACV (principe, ACV produit, ACV bâtiment, indicateurs...).
- Comprendre le référentiel E+C- cadre de la Réglementation Environnementale 2020 (bases du Référentiel E+C-, la consommation de tous les usages, du bâtiment à la parcelle, bilan BEPOS, énergies renouvelables...).

Mesurer et analyser la performance énergétique

- Les principaux outils de mesure
- Retour d'expérience sur des pathologies constatées
- Retours d'expérience sur des écarts de consommation mesurés et leurs facteurs d'influence (usages, malfaçons, météo, calculs...)

Contractualiser la performance énergétique

- Les différents types de contrats (CPE, contrats globaux)
- Les clauses de performance énergétique

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner, par courrier ou mail, complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
GepAtlantique - 2, place Victor Mangin 44200 Nantes
07.64.07.34.41 - contact@gepatlantiqueformation.fr

FORMATION : RE 2020 : Label E+C-, BBC, BEPOS, bâtiments passifs - savoir répondre aux exigences de performance énergétique de la future RE 2020

Module : RE 2020 : Label E+C-, BBC, BEPOS, bâtiments passifs, savoir répondre aux exigences de performance énergétique de la future RE 2020

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : jeudi 3 décembre 2020 au vendredi 4 décembre 2020, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : La Maison des Associations - 6, cours des Alliés 35000 Rennes

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 12

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'État d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Demande de subrogation : Oui / Non

Nom de l'organisme de prise en charge :

- AKTO
- Constructys
- FAFCEA
- FIF PL
- OPCO ATLAS
- OPCO de la cohésion sociale
- OPCO EP
- OPCO EP VENDEE
- Pôle emploi - Plateforme PDLL
- Pôle Emploi Bretagne - Plateforme Traitements Centralisés
- RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)
- Autre :

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : RE 2020 : Label E+C-, BBC, BEPOS, bâtiments passifs, savoir répondre aux exigences de performance énergétique de la future RE 2020		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	Tarif intra entreprise (nous contacter pour recevoir un devis)	0,00 € HT / 0,00 € TTC €
	Demandeurs d'emploi (nous contacter pour recevoir un devis)	0,00 € HT / 0,00 € TTC €
	Tarif	700,00 € HT / 840,00 € TTC €
TOTAL		 €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1 - Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par le GepAtlantique.

2 - Modalités d'inscription

Toute inscription nécessite le **renvoi du bulletin d'inscription** dûment renseigné avant la date de début de stage, au GepAtlantique.

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être **accompagnée ou confirmée par le règlement par chèque** ou par virement du montant TTC correspondant, ou d'une lettre valant commande pour les administrations.

Le règlement par chèque est encaissé à l'issue de la formation mais vous pouvez, si vous le désirez, mentionner une date ultérieure d'encaissement, à réception de la prise en charge par exemple. **Sans cette mention contraire, le chèque sera automatiquement encaissé à l'issue de la session.**

Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.

Les personnes porteuses d'un handicap sont prises en charge et doivent se signaler avant la signature du contrat auprès du référent handicap du GepAtlantique (Cécile Pérochaud) afin que l'organisation de l'accueil et l'adaptation de la formation lui soient proposées.

3 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit une convention de formation simplifiée accompagnée d'un devis, d'une fiche pédagogique et d'un dossier de prise en charge.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence et attestation de fin de formation).

4 - Prix

Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire.

5 - Modalités de paiement

Elles seront précisées dans la convention de formation.

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0044 4626 293

BIC : CCOPFRPP XXX

Domiciliation : NANTES

6 - Report/Annulation

Du fait du GepAtlantique :

Le GepAtlantique se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, le GepAtlantique reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Du fait du stagiaire :

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues plus de 15 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'inscription d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, ainsi que les demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'annulation d'un montant égal à 40% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

De plus le Gep'atlantique, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.

7 - RGPD - Informatique et libertés

Dans le cadre de la relation contractuelle liant les parties, le GepAtlantique sera amené à collecter et traiter les données personnelles contenues dans le bulletin d'inscription, comme le nom, prénom, date de naissance, statut de l'entreprise.

L'adresse électronique est également nécessaire afin de vous adresser les différents documents liés à la formation (devis, contrat, convention, convocation, attestation de formation, facture...) et pour vous communiquer la lettre d'information des formations à laquelle vous pouvez vous désinscrire à tout moment.

Conformément à la réglementation, le GepAtlantique s'engage à n'utiliser ces données que pour la gestion et la promotion de ses propres actions de formation et en aucun cas à des fins commerciales.

Le GepAtlantique certifie disposer de mesures techniques, via un serveur sécurisé, et uniquement accessible à son personnel, pour traiter ses informations en toute sécurité. Vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci.

8 - Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, le Gep'atlantique et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nantes.